

Assurances

CE QU'ON DEVRAIT FAIRE

CERTAINS hommes d'affaires empruntent de l'argent à 6 p. c. et lui font rapporter 15 p. c. réalisant ainsi neuf pour cent de profit. Trois pour cent sur les neuf assureraient l'homme qui les gagne pour le montant du capital emprunté. Ces trois pour cent devraient être ainsi employés parce que sa femme ne peut emprunter le capital et ne pourrait pas lui faire rapporter 15 p. c. dans le cas où elle l'emprunterait. Trois pour cent sur 15 doublerait la succession à la mort. Cela laisse 12 pour cent net sur le capital placé. La femme ne peut faire produire 12 pour cent sur le capital original mais elle peut faire produire 6 pour cent sur le double du montant, ce qui lui assurerait la continuation de la jouissance du même revenu auquel elle a été habituée.

Donc, un homme d'affaires devrait s'assurer sur la vie pour un montant égal à celui du capital, emprunté ou non, qu'il a mis dans les affaires.

L'homme à salaire devrait avoir un montant d'assurance suffisant pour rapporter à sa famille le montant qu'elle a l'habitude de recevoir de lui. C'est-à-dire le montant de son salaire moins ses dépenses personnelles. Ainsi A a un salaire de \$4,000 par an. Ses dépenses personnelles sont de \$1,000 l'an, y compris sa nourriture et son logement. Il gratifie sa famille de \$2,000 et peut économiser \$1,000. Sur ce dernier montant, A devrait assurer sa vie suffisamment pour payer à sa famille \$2,000 par an pendant au moins vingt ans après son décès, et \$500 lui suffiront si A n'attend pas trop longtemps pour le faire. Naturellement l'homme qui dépense tout à tort et à travers n'arrive à rien en aucune façon si ce n'est à l'hôpital ou dans un institution de charité. — The Adjuster.

CONFLAGRATION

LE télégraphe vient de signaler une nouvelle conflagration, à Toronto cette fois. C'est encore le quartier commercial qui souffre les pertes. Ces pertes sont de plusieurs millions et Toronto passe cependant pour une des villes les mieux protégées contre de telles éventualités.

Comme "Le Prix Courant" l'a maintes fois déclaré, nul ne sait jamais si son magasin, si sa maison d'habitation ou même les deux ne seront pas dévorés par un incendie. On a beau prendre tou-

tes les précautions voulues pour étouffer un incendie naissant et même pour empêcher qu'il se déclare chez soi, nul n'est à l'abri du fléau dévastateur qui peut venir de loin et détruire, comme on l'a vu maintes fois déjà, des constructions réputées à l'épreuve du feu.

Rien donc ne vaut la protection que donne une police d'assurance contre l'incendie. S'assurer est une nécessité pour éviter la ruine et le marchand qui ne sure pas ses biens peut du jour au lendemain se trouver ruiné dans une de ces conflagrations comme il s'en est trop vu depuis quelques mois.

Nous engageons vivement nos lecteurs à se tenir toujours en règle vis-à-vis des compagnies d'assurance et à ne pas rester sans protection même pendant 24 heures. Les dates de renouvellement des polices d'assurance ne doivent jamais être perdues de vue.

Un autre point auquel le commerçant devrait toujours veiller c'est d'assurer suffisamment ses biens. Dans le commerce, les stocks ne sont pas toujours de même importance durant toute l'année et, si un incendie survient immédiatement après que les approvisionnements ont été renouvelés, l'assurance peut être provisoirement très insuffisante et les pertes considérables. Un supplément d'assurance pour un temps déterminé aurait évité une perte désastreuse.

Trop de commerçants aussi s'assurent contre l'incendie pour un montant très soire relativement à la valeur de leurs marchandises, c'est d'une mauvaise politique, car l'économie ainsi réalisée en primes est une quantité absolument négligeable par rapport aux pertes possibles.

S'assurer et se bien assurer pour avoir pas à redouter de pertes sérieuses en cas d'incendie voilà ce à quoi chacun doit tendre.

LA WESTERN ASSURANCE COMPANY REMPLACE LA NATIONAL OF IRELAND

La National Assurance Company of Ireland vient de se retirer des affaires d'assurance sur le feu au Canada et la Western Assurance Co de Toronto a repris pour son compte les risques de la compagnie irlandaise.

La National Assurance opérait au Canada depuis 21 ans. D'après les documents officiels elle avait en dépôt au 31 décembre 1903, auprès du Receveur Général une somme de \$171,952 avec un passif total au Canada de \$178,257. Pour l'année 1902 son revenu de caisse au Canada a été de \$274,993 et ses dépenses totales de \$195,893 dont 120,682 pour pertes d'incendie.

La Western Assurance Company a repris son portefeuille est une des com-

(ETABLIE 1853)

The Phenix Insurance Company OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,
39 rue St-Sacrement, Montréal

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA

d'Assurance contre l'Incendie
Ci-devant

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE
LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

ETABLIE EN 1859

Capital autorisé - - - - - \$1,000,000.00
Actif net excédant - - - - - 460,000.00

Dépot au gouvernement du Canada
pour la garantie des porteurs
de polices - - - - - 60,000.00

Sinistres payés à date - - - - - 388,021.10

Cie indépendante. Taux modérés.

A. A. LABRECQUE, - - - - - Président.
J. B. LAFLEUR, - - - - - Gérant

BUREAU PRINCIPAL:

59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"

MONTREAL

On demande des agents pour les localités non représentées.

La Sauvegarde

COMPAGNIE CANADIENNE-FRANCAISE
D'ASSURANCE - VIE.

Bureau Chef: 26 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

TEL. BELL MAIN 4033.

BASES SCIENTIFIQUES

Capital, 1,000,000

SECURITE PARFAITE

ADMINISTRATEURS: G. N. DUCHARME, Président;
HON. J. A. OUMET, 1er V.-Président;
HON. F. L. BEIGUE, 2me V.-Président; HON.
N. PERODEAU; H. LAPORTE; HON. R. DANDURAND;
E. P. LACHAPPELLE; HON. N. A. BELCOURT;
J. E. BEDARD, (Québec) Officiers
Généraux; HENRI BOURASSA, Sec.-Trésorier;
P. BONHOMME, Gérant Général.

Demandez notre Brochure Explicative.

SOYEZ FINS

Ne gaspillez pas les pièces blanches qui restent dans votre gousset à la fin de la semaine. Appliquez-les à l'achat d'un contrat à la COMPAGNIE DE CRÉDIT DU CANADA, et vous vous en trouverez bien. Pour renseignements, adressez-vous par carte postale à la Compagnie, 107 rue St-Jacques, chambres 69 et 69a. - - - - -

On demande des Agents.